

Compte rendu de la séance du vendredi 16 septembre 2016

Secrétaire(s) de la séance:

Joël MOREL

Ordre du jour:

- Encaissement de chèques
- Electricité salle des fêtes
- Choix de l'entreprise aire de retournement
- Cimetière : Reprise de concessions
- Questions diverses

1 sujet supprimé : Electricité salle des fêtes.

1 sujet ajouté : Coffrets déportés du marché.

Délibérations du conseil:

Encaissement de deux chèques : CDG (2016 045)

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de deux chèques correspondant aux remboursements effectués par l'assurance du personnel suite à l'arrêt de travail d'un employé communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à remettre à l'encaissement deux chèques d'un montant total de 462,17 € de GRAS SAVOYE.

Coffrets déportés du marché (2016 046)

Modification délibération 2016-028 de la séance du vendredi 27 mai 2016.

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis modifié qu'il a obtenu pour l'installation de coffrets déportés pour le marché suite à un complément de supports de câble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide la modification du devis de la société Elec'habitat pour un montant TTC de 4 014.00 €.
- autorise le Maire à signer le devis.

Aire de retournement Chemin de la Houlotte-Choix de l'entreprise (2016 047)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- qu'en application de l'article 28 du code des marchés publics, une consultation selon la procédure adaptée a été lancée, suivant la délibération en date du 27 mai 2016 et du 22 juillet 2016, pour la maîtrise d'oeuvre concernant la création d'une aire de retournement, Chemin de la Houlotte.

- que la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 07/07/2016 pour sélectionner les candidats, le 16/09/2016 à 14h00 pour l'ouverture des plis et à 15h00 pour l'analyse des offres et le choix du candidat.

Après avoir pris connaissance du choix de la commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres et décide de retenir l'entreprise EIFFAGE 9 Route de Condé 0220 CIRY SALSOGNE, pour un montant de 29 100 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le projet qui lui est proposé et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à celui-ci.

Reprise de concession au cimetière (2016 048)

Le Maire expose au Conseil Municipal les devis qu'il a obtenus pour la reprise de deux concessions au cimetière dont une échue et une cédée à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre de la société NIVESSE pour un montant TTC de 1 494.70 €.
- autorise le Maire à signer le devis.